



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit	ALUMINIUM (POUDRE), non-enrobé, -200 mailles
Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)	ALUMINUM POWDER ~200 MESH, ALUMINIUM MÉTALLIQUE EN POUDRE, NON ENROBÉ
Code du produit	AR-0110
Formule chimique	Al
Masse molaire	26.98
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
Fournisseur	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
Téléphone urgence	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée	2025-09-30

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT

- Matières solides inflammables - catégorie 1
- Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables - catégorie 1
- Poussières combustibles - catégorie 1
- Matières solides pyrophoriques - catégorie 1

PICTOGRAMMES



Mention d'avertissement DANGER

Mentions de danger (H)

- Matière solide inflammable
- Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
- Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air
- S'enflamme spontanément au contact de l'air

Conseils de prudence (P)

- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
- Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Utiliser du matériel antidéflagrant.
- Porter des gants de protection (nitrile, butyle, néoprène), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- En cas d'incendie : utiliser un extincteur de classe D ou de la poudre spéciale pour les incendies de métaux; ne pas utiliser d'eau pour l'extinction.
- Éviter tout contact avec l'eau
- Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer à l'eau fraîche puis poser une compresse humide.
- Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.
- Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
- Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer.
- Ne pas laisser au contact de l'air.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Autres dangers NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

Santé	1
Inflammabilité	3
Réactivité	0
Spécial	EAU

SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Aluminium	7429-90-5	<=100%

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation du système respiratoire. Irritation oculaire. Sensibilisant cutané. Troubles neurologiques. Fibrose pulmonaire. Maux de têtes. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser seulement un extincteur de classe D pour éteindre l'incendie.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser d'eau.
Produits de combustion	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes d'aluminium.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Pyrophorique. Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important. Couper toutes les sources d'ignition. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.
Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage	Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Éviter tout contact avec l'eau. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10).
Méthode et équipement de manutention	Éviter tout contact avec l'eau. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter la formation de poussières. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Aluminium	7429-90-5	TWA	10mg/m ³ Pyro powder, as Al 5mg/m ³ Metal dust	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarque	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets d'irritation et son ajustement pour compenser les horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.			
		VEMP	5mg/m ³ Poussières respirables	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	1mg/m ³ Particules respirables	Canada. Ontario Reg 833.
		Aucune limite d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation	-	Canada. LEP Colombie Britannique

Origine des données

CNESST Alberta OELs. Ontario Regulation 833. Worksafebc.com

Respiratoire

Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.

Gants

Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Neoprène. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.

Yeux

Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.

Chaussures

Utiliser des chaussures de sécurité.

Vêtements

Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

Contrôle d'ingénierie

Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide
Couleur	Gris
Odeur	Donnée non disponible
Seuil d'odeur	Donnée non disponible
Point de fusion et congélation	660°C
Point d'ébullition	2327-2519°C
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible
Point d'éclair	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
pH	Sans objet
Viscosité cinématique	Sans objet
Solubilité	Insoluble dans l'eau (<20µg/L @20°C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Masse volumique et densité relative	2.7g/cm ³
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Caractéristiques des particules	Poudre~200 mailles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Sensible à l'humidité. Sensible à l'air.
Risque de réactions dangereuses	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter	Éviter l'humidité. Exposition à l'air. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Chaleur, flammes et étincelles.
Matériaux incompatibles	Oxydants. Halogènes. Hydrocarbures halogénés. Nitrates. Mercure. Et ses composés. Sulfates. Sels métalliques. Réactions exothermiques avec : Oxydes métalliques. Peut former de l'hydrogène (un gaz explosif) avec : Eau. Acides forts. Bases fortes. Brûle avec: Sulfures. Oxyde nitrique. Peroxyde d'azote. Iode. Peut former un mélange explosif avec : Nitrate d'ammonium. Persulfate d'ammonium. Halogénates de métaux. Les chlorates et les perchlorates. Chlorure d'argent. Oxygène liquide. S'oxyde avec: Air.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes d'aluminium.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

ALUMINIUM (POUDRE), NON-ENROBÉ, -200 MAILLES

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation et contact cutané.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation.
- Peau	Irritation.
- Respiration	Toux. Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Fibrose pulmonaire.
- Ingestion	Nausées et vomissements. Désordres gastro-intestinaux. Corrosion des voies digestives.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Aluminose (pneumoconiose due à l'aluminium) si inhalation. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - >5000mg/kg. DL50 Cutané - Donnée non-disponible.
CL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 888 mg/m ³ .

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ALUMINIUM (POUDRE), NON-ENROBÉ, -200 MAILLES

Écotoxicité	Donnée non-disponible.
Persistance et dégradation	Non applicable pour les substances inorganiques.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité peu probable dans l'environnement en raison de sa faible solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Donnée non-disponible.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1396
Appellation réglementaire	ALUMINIUM EN POUDRE NON ENROBÉ
Classification du TMD	Matières hydroréactives 4.3
Groupe d'emballage	III
Indice de quantité limitée	1 kg
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	<ul style="list-style-type: none">- Matières solides inflammables - catégorie 1- Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables - catégorie 1- Poussières combustibles - catégorie 1- Matières solides pyrophoriques - catégorie 1
----------------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail
NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)
ECHA: Agence Européenne de Chimie
ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
VECD: Valeur d'exposition courte durée
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines
OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration
TLV : Threshold limit value
TWA: Time-Weighted-Average
STEL: Short Term Exposure Limit
CELL: Ceiling
RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)
INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-09-30